

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 OCTOBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Adhésion à l'association
Plante & Cité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 octobre 2018
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 12 octobre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 octobre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix huit, le 11 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 octobre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur PÉRICARD
Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur PRIOUX à Monsieur AUDURIER
Madame de CIDRAC à Madame MACE
Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET
Madame NASRI à Monsieur LEGUAY
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur COUTANT à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur HAÏAT

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20181011-18-E-07-DE
Date de télétransmission : 12/10/2018
Date de réception préfecture : 12/10/2018

N° DE DOSSIER : 18 E 07

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'association Plante & Cité (loi 1901), parrainée par l'Association des Maires de France, est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable en gestion des espaces verts.

Elle a été initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités et d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Plante & Cité est aujourd'hui reconnue comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les Ministères de l'Agriculture (MAAF) et de la Transition écologique et solidaire (MTES) ainsi que par l'interprofession de la filière (VAL'HOR).

Dans l'objectif de la gestion durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site Internet.

Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires. Ils concernent par exemple la gestion différenciée et la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville, etc.

Plante & Cité compte aujourd'hui plus de 500 adhérents qui bénéficient d'un échange de savoir-faire sur des expérimentations innovantes en matière de gestion d'espaces verts. L'association, gouvernée par les collectivités et les entreprises du paysage est présidée par Christophe Béchu, Maire d'Angers, François de Mazières, Maire de Versailles étant premier vice-président.

En adhérant à Plante & Cité, la Ville de Saint-Germain-en-Laye participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et sera à la source de l'information pour mieux innover.

Le montant annuel de l'adhésion pour les collectivités territoriales de 30 000 à 50 000 habitants est fixé à 825 € pour l'année 2019.

Compte tenu de l'enjeu de cette participation pour notre collectivité territoriale, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association loi 1901 Plantes & Cité.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association loi 1901 Plantes & Cité et autorise le versement de l'adhésion annuelle dont le montant est fixé à 825 € pour l'année 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

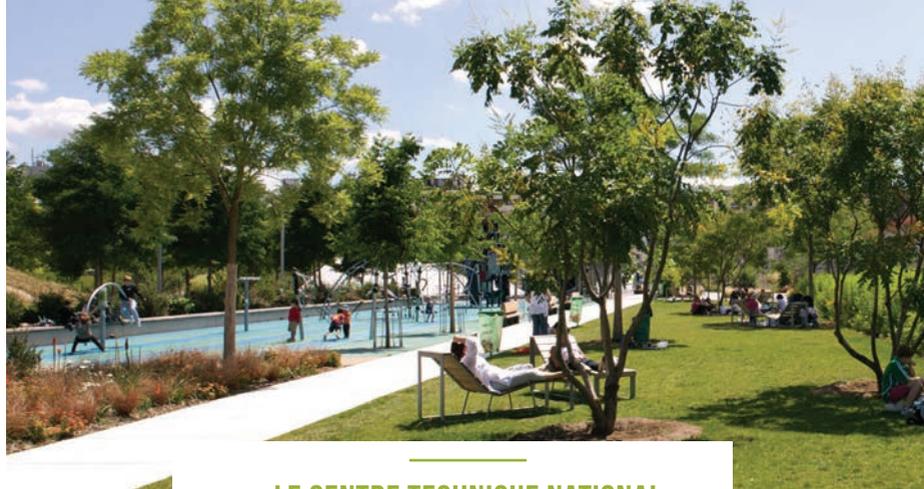
Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye



Plante&Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture



**“ INNOVER ENSEMBLE
AVEC LA NATURE EN VILLE
POUR LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ”**



LE CENTRE TECHNIQUE NATIONAL SUR LES ESPACES VERTS ET LE PAYSAGE

RASSEMBLER LES ACTEURS DE LA NATURE EN VILLE POUR MUTUALISER LES EXPÉRIENCES ET DÉVELOPPER DES PRATIQUES INNOVANTES

Forte de 500 structures adhérentes,
l'association est ouverte à toutes les structures
professionnelles

- Communes et EPCI
- Conseils départementaux
- Conseils régionaux
- Entreprises du végétal
- Bureaux d'études en paysage
- Gestionnaires privés d'espaces de nature
- Entreprises sociales pour l'habitat, offices publics de l'habitat
- Établissements de recherche et d'enseignement supérieur
- Établissements d'enseignement technique agricole
- Organismes de conseil auprès des collectivités et des entreprises
- Fédérations professionnelles
- Entreprises d'agrofouritures



PRODUIRE ET TRANSMETTRE DES CONNAISSANCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

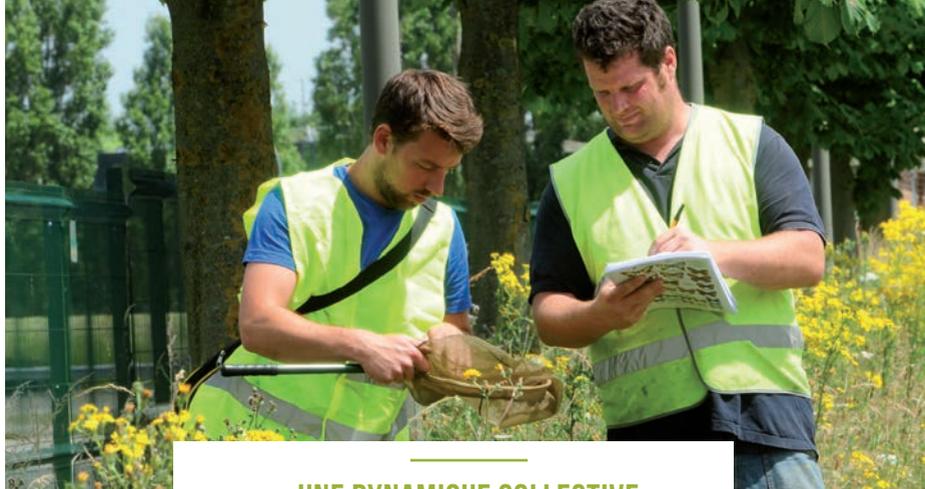
Pour accompagner les professionnels
du végétal et du paysage

- Trente programmes d'études et d'expérimentations chaque année avec l'appui d'un conseil scientifique
- Veille scientifique et technique sur les espaces verts et le paysage
- Ressources et outils opérationnels en réponse aux enjeux de demain
- Exemples de réalisations originales et innovantes

6 THÈMES DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION

- Agronomie, sols urbains et conduite des végétaux
- Protection Biologique Intégrée et gestion de la flore spontanée
- Choix des végétaux et innovation végétale
- Économie et management
- Écologie et biodiversité
- Végétal, paysage et urbanisme : approches intégrées





UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE À LAQUELLE VOUS POUVEZ ADHÉRER

UN CENTRE TECHNIQUE AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Pour les professionnels des structures
membres, des services adaptés

- Une lettre d'information mensuelle
- Un bulletin de veille mensuel «Références Plante & Cité» offrant un panorama des articles parus dans la presse spécialisée espaces verts et paysage, française et étrangère
- Des journées de présentation et d'échange sur les résultats des études
- Des ressources en ligne allant de la fiche synthétique opérationnelle aux comptes-rendus d'expérimentations.
- Des publications annuelles (*format papier*)
- Des groupes de travail thématiques

ADHÉREZ EN LIGNE SUR
WWW.PLANTE-ET-CITE.FR



PLANTE & CITÉ OEUVRE POUR L'INTÉRÊT COLLECTIF



La singularité de l'association réside dans la prise en compte de problématiques collectives dans le souci de l'intérêt général.

Transition vers le « zéro phyto », gestion économique du patrimoine vert, pratiques innovantes de gestion écologique, valorisation des bienfaits des espaces de nature, préservation des ressources naturelles (sol, eau) et de la biodiversité, etc.

Une ingénierie de la nature en ville reconnue à l'échelle européenne et internationale.

Plante
& Cité
Suisse
Ingénierie de la Nature en Ville
Partners for Urban and Green Spaces



the organization for open space and recreation

L'ASSOCIATION COMPTE PLUS DE 500 STRUCTURES ADHÉRENTES
DONT PLUS DE 200 COLLECTIVITÉS ET 200 ENTREPRISES

CRÉÉE EN 2006 À ANGERS, EN PARTENARIAT AVEC :



PLANTE ET CITÉ BÉNÉFICIE DU PARRAINAGE DE :



ET DU SOUTIEN DE :



REJOIGNEZ
LE RÉSEAU

Plante & Cité

Ingénierie de la nature en ville
Center for landscape and urban horticulture

Maison du végétal • 26, rue Jean Dixméras • 49066 ANGERS Cedex 1
02 41 72 17 37 • contact@plante-et-cite.fr

WWW.PLANTE-ET-CITE.FR





COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION,
COMMUNAUTÉS URBAINES, MÉTROPOLES

BULLETIN D'ADHÉSION



POURQUOI ADHÉRER ?

- Être à la **source de l'information** permettant de mieux répondre aux **attentes citoyennes** de **préservation de l'environnement** et d'**amélioration du cadre de vie**.
- Donner à votre collectivité **plus de références techniques** afin de répondre aux enjeux **économiques** et **environnementaux**.
- **Valoriser vos réalisations** innovantes qui peuvent servir d'exemples.
- Contribuer collectivement à l'**innovation** dans le domaine de la **nature en ville** et des **espaces verts** pour améliorer le **bien-être des habitants** avec les autres **collectivités**, les **entreprises**, les **centres de formation** et de **recherche**.

« **REJOINDRE LES 500 STRUCTURES ADHÉRENTES
PARMI LESQUELLES 200 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** »

QUELS BÉNÉFICES POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS ?

- Intégrer un **réseau d'échanges** de connaissances
- Bénéficier d'une **veille scientifique** et **technique** régulière sur les **travaux de recherche** et d'**expérimentation** français et à l'échelle internationale.
- Accéder à des **informations techniques** validées scientifiquement dans les domaines de l'**agronomie**, de l'**innovation végétale**, de la **biodiversité** et de la **protection des végétaux**
- Disposer d'**outils mis en commun**, d'**aide à la décision** pour l'optimisation de la gestion des services
- Encourager la **créativité** des **personnels** par la **mutualisation d'expériences** et la participation à des **journées thématiques**.

»
UN ARGUMENTAIRE
ET UNE NOTE SONT
DISPONIBLES SUR NOTRE
SITE POUR PRÉPARER
LA DÉLIBÉRATION

NOS PARTENAIRES "COLLECTIVITÉS"





ADHÉSION PAR ANNÉE CIVILE

VOTRE COLLECTIVITÉ PEUT ADHÉRER
À TOUT MOMENT POUR L'ANNÉE EN COURS

POUR QUELS SERVICES EN CONTREPARTIE ?

- Des **ressources en ligne** allant de la fiche synthétique opérationnelle aux comptes-rendus d'expérimentations. Accessibles sur www.plante-et-cite.fr
- Des **journées techniques** sur toute la France
- Des **publications annuelles** (*format papier*)
- Un **bulletin de veille** mensuel «Références Plante & Cité». Ce bulletin de veille offre un panorama des articles parus dans la presse spécialisée espaces verts et paysage, française et étrangère.
- Une **lettre d'information** mensuelle

COMMENT ADHÉRER À PLANTE & CITÉ ?

- En ligne sur www.plante-et-cite.fr/inscription/formulaire
- En renvoyant le coupon de demande d'adhésion ci-dessous.

BULLETIN D'ADHÉSION

COMMUNES ET EPCI

NOM DE LA STRUCTURE

NOM DU CONTACT

FONCTION

COURRIEL

TÉLÉPHONE

ADHÉSION POUR L'ANNÉE :

tous les champs sont obligatoires

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

CALCULÉE EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS

POPULATION	COTISATION	<input checked="" type="checkbox"/>
< 2000 HAB.	105 €	
DE 2000 À 5 000 HAB.	205 €	
DE 5 000 À 10 000 HAB.	310 €	
DE 10 000 À 30 000 HAB.	515 €	
DE 30 000 À 50 000 HAB.	825 €	
DE 50 000 À 100 000 HAB.	1 235 €	
DE 100 000 À 200 000 HAB.	2 060 €	
> 200 000 HAB.	3 090 €	
EPCI DE 200 000 À 500 000 HAB.	3 090 €	
EPCI > 500 000 HAB.	4 000 €	

À renvoyer par mail ou par courrier aux coordonnées ci-dessous. Nous vous recontacterons dès réception.

